

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

### I. Le cadre général du budget

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ([art. L 1612-35 du CGCT](#)).

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville. <https://www.varennesjarcy.fr/la-vie-a-varennes/vie-locale-et-citoyenne/documents-budgetaires/>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 est un budget de transition entre 2 équipes municipales. Le compte financier unique a été voté par la mandature précédente le 19 février 2026. A cette occasion les restes à réaliser ont été arrêtés et l'affectation du résultat effectuée. C'est ainsi que le budget 2026 reprend :

- En section d'investissement des dépenses à réaliser pour un montant de 1 036 066.24€ et des recettes à mobiliser à hauteur de 241 217.35€
- L'excédent de fonctionnement 2025 de 649 679.31€ affecté pour 630.884.27 € en section d'investissement et 18795.04€ en report de fonctionnement.
- La mobilisation des 300 000€ restant d'un emprunt contracté en juin 2024 pour les travaux des écoles

Le budget 2026 a été voté le 23 AVRIL par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande en mairie aux heures d'ouvertures ainsi que sur le site internet de la commune (même rubrique que la note).

Pour ce premier budget, en raison des échéances de vote et contraintes liées aux délais d'envoi des documents budgétaires, l'équipe municipale est contrainte de reconduire les grandes masses budgétaires et de solder les engagements pris antérieurement. Elle a veillé à n'ouvrir aucun crédit supplémentaire pour des dépenses nouvelles non justifiées, à ne recourir à aucune hausse de la fiscalité ménage ou de la tarification des services « sociaux ». Cette année de transition permettra de prendre la mesure des dépenses récurrentes, d'établir les perspectives budgétaires pour les projets à venir et de mobiliser et diversifier les sources de financements, de contenir la dette.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le

versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### II – A / Les Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, médiathèque, ...), aux redevances d'occupation du domaine public, aux loyers des biens communaux loués, aux impôts locaux, aux subventions de la CAF.

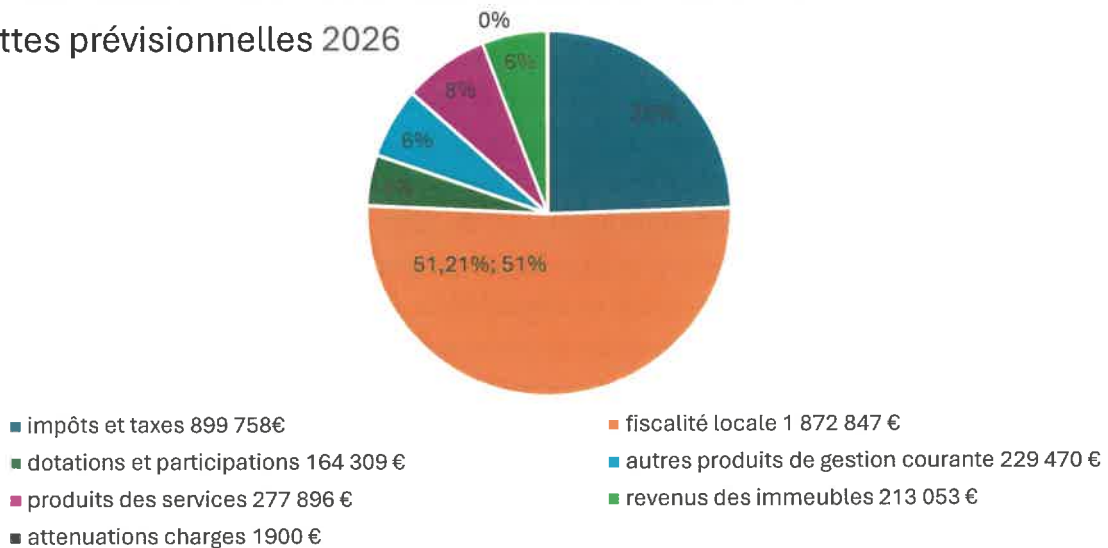
Pour l'exercice 2025, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 3 746 041.30 € (3 743 521.72€ recettes réelles et 2519.58€ en recettes d'ordre).

**Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie, il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs. Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture : - elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement, - elles sont retracées en dépenses et en recettes, - et sont équilibrées.**

Pour 2026, elles sont évaluées à 3 657 842.66 € dont 3 657 243.66€ (recettes réelles) et 599€ (recettes d'ordre.)

		Réalisé 2024	Réalisé 2025	Prévu 2026	2025/2026
1	Atténuations de charges	6 823,80	1 305.27	1 900	45.56%
2	Produits des services, du domaine et ventes diverses	336 223,87	332 082.07	277 895.11	-16.32%
3	Impôts et taxes	924 780,86	899 758.44	897 766.95	-0.22%
4	Fiscalité locale	1 813 205,57	1 864 807.42	1 872 847	0.43%
5	Dotations, subventions et participations	168 798,95	181 307.56	164 309	-9.38%
6	Autres produits de gestion courante	500 715,41	460 826.96	440 923	-4.32%
7	Produits exceptionnels*	2 395,00	34 34,00	1600	-53.41%
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 752 943,46</b>	<b>3 743 521.72</b>	<b>3 657 243.66</b>	<b>-2.30%</b>

## recettes prévisionnelles 2026

**Comment est réalisée l'évaluation des recettes pour 2026 ?**

- 1- Les atténuations de charges** comprennent le remboursement des indemnités journalières remboursées par la caisse d'assurance maladie pour les personnels non titulaires ou par l'assurance prévoyance pour le personnel titulaire. Seules les recettes réalisées et correspondant aux absences 2025 sont inscrites.
- 2- Les produits des services** : Ils se composent des droits de concessions au cimetière, des redevances d'occupation du domaine public, des redevances liées à la fréquentation des services (médiathèque, repas à domicile, accueils de loisirs et restauration scolaire. La diminution de ces recettes tient essentiellement aux redevances d'occupation du domaine public. En 2025, toutes les redevances Orange, GRDF, Enedis ont été actualisées et 4755 ont été encaissés au titre des années antérieures à 2025. De même l'occupation du domaine public pour les opérations de construction de logements (poteau sur trottoir etc) a rapporté plus de 14000€. Pour 2026, ont été reconduits uniquement les recettes liées aux locations de terrains, les redevances des concessionnaires pour l'exercice. De même les recettes liées à la participation des foodtrucks pour la fête du village n'ont pas été reconduites. Elles seront appliquées et abonderont le budget en décision modificative lorsqu'elles seront certaines. Autre recette non reportée au budget 2026 : celle liée à la fourniture et livraison de repas à domicile. Le service a été suspendu. Lorsqu'il sera à nouveau opérationnel, les recettes seront intégrées. Enfin les recettes périscolaires qui représentent plus de 80% des produits des services sont prudentes car fluctuantes en fonction des effectifs.
- 3- Les impôts et taxes.** L'attribution de compensation versée par la communauté de communes ainsi que les droits de mutation versés par le département sont reconduits.
- 4- La fiscalité locale.** Elle comprend les impôts locaux, la taxe sur l'électricité et la taxe de séjour. Les taux des impôts locaux sont reconduits ( 10.05% taxe d'habitation des résidences secondaires, 30.39% foncier bâti ; 48.10% foncier non bâti), seule les bases subissent la réévaluation annuelle par les services fiscaux ( -28.65% sur les résidences secondaires, +0.82% sur le foncier et -1.40% sur le non bâti). Les autres recettes sont reconduites.

- 5- Les dotations, subventions et participations.** La commune ne perçoit de l'Etat que la dotation de solidarité rurale d'environ 33000€ et la dotation des élus locaux de 290€. Certaines dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 ouvrent droit à récupération de tva. Les principales recettes concernent la participation de la CAF aux accueils de loisirs à raison de 55% de ce chapitre. Celles-ci fluctuent également en fonction des effectifs et des projets. Leur estimation est prudente. En 2025, la commune percevait une aide sur un emploi et une subvention sur un projet de fonctionnement. Celles-ci n'ont pas lieu d'être reconduites, projet réalisé et aide de l'Etat supprimée. En 2026, l'Etat compensera la commune sur la perte de taxe foncière due aux logements sociaux à hauteur de 17049€.
- 6- Les autres produits de gestion courante.** Il s'agit des loyers des biens communaux loués, des produits des locations de salle, de l'indemnisation du SIVOM pour l'occupation du territoire communal et de recettes diverses (assurances, festivités, encarts publicitaires). Ces recettes sont reconduites à minima au budget primitif et évolueront en fonction des locations de salles et des tonnages de déchets servant au calcul de l'indemnisation du SIVOM.

*Ainsi l'évaluation des recettes est sincère. Au fur et à mesure de leur recouvrement, les recettes supplémentaires viendront abonder le budget au cours des décisions modificatives. Les réalisations annuelles sont toujours supérieures aux prévisions.*

## **II – B/ Les dépenses de fonctionnement**

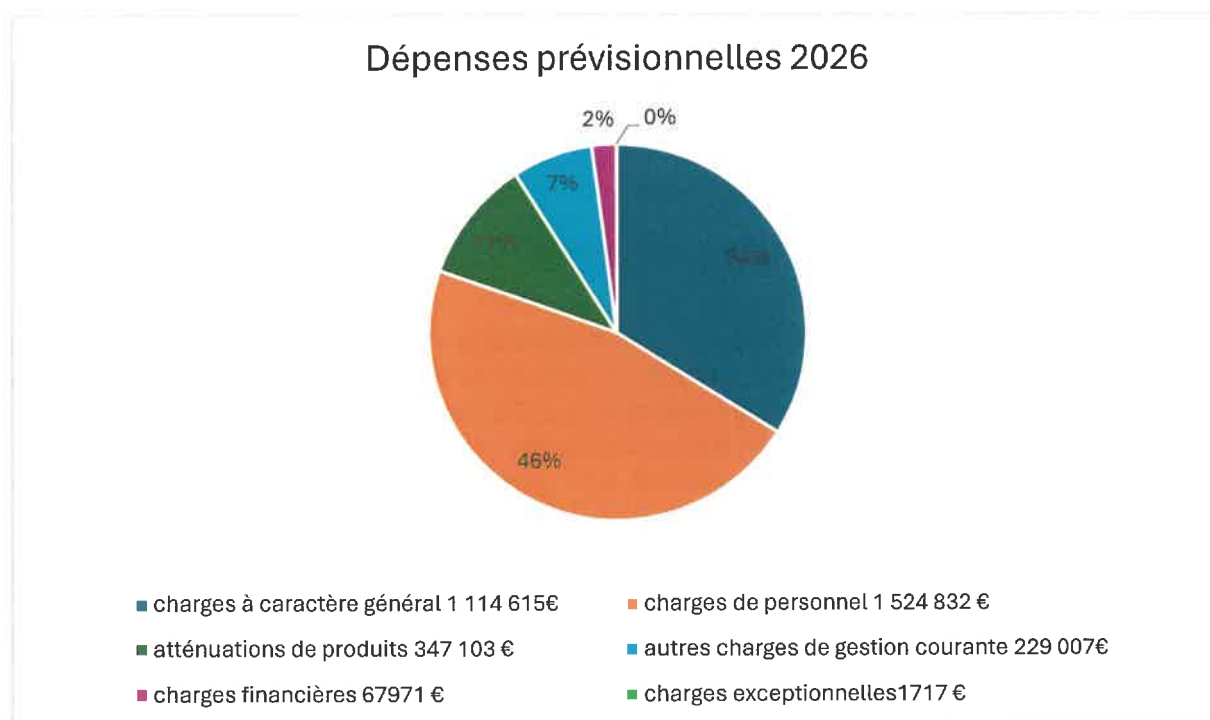
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement constatées au compte financier unique 2025 s'élèvent à 3 133 698.53 € dont 3 102 866.75 € correspondant aux dépenses réelles et 30 831.78€ correspondant aux dépenses d'ordre.

**En 2026, elles sont évaluées à 3 676 637.70€ dont 3 285 245.21€ correspondant aux dépenses réelles, 391 392.49 € correspondant aux dépenses d'ordre.**

Les dépenses sont évaluées de manière maximale. Elles se réalisent ensuite en fonction de l'avancement des projets et des procédures. De ce fait, les autorisations ne sont jamais mobilisées à 100%. Ainsi au CFU 2025, le taux de réalisation est 87.52%.

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Prévu 2026	2025/2026
Charges à caractère général	1 099 991,62	1 061 490.74	<b>1 114 615.00</b>	5%
Charges de personnel et frais assimilés	1 403 586,13	1 455 089.93	<b>1524 832.00</b>	4.79%
Atténuations de produits	394 803,02	336 845.46	<b>347 103.00</b>	3.05%
Autres charges de gestion courante	168 277,25	196 719.53	<b>229 007.03</b>	16.41%
Charges financières	59 984,28	52 415.99	<b>67 971.18</b>	29.68%
Charges exceptionnelles	282,97	305.00	<b>1717.00</b>	14.75%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 126 925,27</b>	<b>3 102 866.75</b>	<b>3 285 245.21</b>	<b>5.83%</b>



### ***Pourquoi les dépenses de fonctionnement poursuivent leur évolution ?***

➤ **Les charges générales** : bien que la volonté municipale soit de réduire l'ensemble des dépenses de fonctionnement, pour 2026, il doit être tenu compte des engagements antérieurs pris, des évolutions législatives, des prix des nouveaux marchés. La majorité des postes sont reconduits ou légèrement réduits. D'autres affichent une hausse :

- L'entretien des bâtiments publics pour donner suite à des prescriptions d'organisme de contrôle (tel que le conducteur de descente de foudre à l'église, des réfections de gouttières etc...+47%
- L'entretien de la voirie et les élagages : +51%
- L'entretien du matériel roulant (tracteur ...) +20%
- L'entretien des équipements (aire de fitness) : +18%
- Les rémunérations d'intermédiaires (avocat à la suite de recours en urbanisme, bureau d'études extérieur missionné par l'équipe précédente pour un accompagnement sur l'eau

potable, sur la réorganisation de la restauration scolaire, en prévisionnel la rémunération de commissaire enquêteur pour la procédure d'extension du cimetière : +33%.

- Les transports collectifs (pour les sorties des accueils de loisirs) +40% malgré la mise en concurrence dans le cadre d'un groupement de commande passé à l'échelle intercommunale.
- Le remboursement de frais à la communauté de communes : +16% dû à la participation à la brigade de soirée de police sur l'année 2025 entière.

➤ **Concernant le personnel** : les dépenses concernent une masse salariale à effectif constant à l'exception d'un poste à temps non complet de 5h/jour pour la restauration scolaire à compter de septembre, justifié par l'arrêt du partenariat avec la clinique et le retour de tous les enfants sur le site du restaurant scolaire. Les masses évoluent entre titulaires et non titulaires selon l'évolution des statuts, 5 personnels ayant été stagiairisés en aout/septembre 2025. 1 départ en retraite est effectif au 1<sup>er</sup> janvier, un second courant mai. Ces deux emplois ont été remplacés. A noter également l'évolution des charges : +0.84% pour l'IRCANTEC, + 3% pour la CNRACL (3% par an sur 4 ans à partir de 2025).

-Jusqu'en mai 2026, la commune emploie 23 personnels titulaires dont 18 à temps complet et 5 à temps non complet. La masse salariale concerne pour 24% les services techniques, pour 32% les services administratifs pour 11% la police et la médiathèque, pour 33% le périscolaire.

- 7 personnels non titulaires (4 à temps complet et 3 à temps non complet) sont également employés et les crédits sont approvisionnés pour les remplacements, les renforts des équipes périscolaires lors des vacances et les jobs d'été. La masse salariale concernant les contractuels concerne pour 46% le périscolaire et pour 54% les services techniques.

- 2 apprenties sont également employées pour le soutien à la vie scolaire.

➤ **Les autres charges de gestion courante** : elles comprennent les indemnités des élus, les bourses aux projets jeunes, les subventions aux associations, les redevances liées à l'informatique, les subventions Caisse des Ecoles et CCAS, la contribution volontaire au SDIS (service de secours) et la participation à l'installation d'un poste de distribution d'électricité au SIVOM. Concernant les indemnités des élus, ceux-ci ont fait le choix de limiter leur indemnité pour un montant annuel de 61800€ contre 80204€ au taux maximum. Un effort sera porté à la formation des élus sur ce premier budget pour un montant de 4500€. Enfin, ce chapitre est fortement impacté par la nécessité de sécuriser les installations informatiques tant au niveau cybersécurité que continuité du service (+13000€). La subvention versée à la caisse des écoles est en hausse afin de couvrir les recettes incertaines liées aux festivités. La subvention versée au CCAS retrouve un niveau régulier.

➤ Les charges financières sont le paiement des intérêts de la dette. Un emprunt de 600 000€ a été consolidé en 2025 expliquant la hausse de ce poste.

#### ➤ **Et... LES ATTENUATIONS DE PRODUITS...**

Les atténuations de produits sont les sommes déduites de la fiscalité locale perçue par la commune :

☞ *En sanction au nombre insuffisant de logements sociaux : pour 2026, la commune devrait être exonéré du fait de sa participation à la surcharge foncière de l'opération des AUFRAIS*

☞ *Au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements, institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010) : 235 342 €*

☞ *Au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (mécanisme national de péréquation horizontale des ressources des intercommunalités et de leurs communes) et sous réserve de la reconduction de la répartition actuelle entre les communes et l'Orée de la Brie : estimation à 45709 €*

☞ **le fonds de réserve DILICO** qui a institué une obligation de contribution au redressement des comptes publics et confisqué pour la commune, la somme de 36970€ en 2025. 70% de cette somme devrait être reversée à la commune dans les années à venir.

Ces prélèvements sur la fiscalité sont des estimations. Les montants devront être adaptées en fonction des notifications que la commune recevra.

### III – Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 390 793.49 €. Il correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement et sert à rembourser le capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

### IV. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

#### III A / Les restes à réaliser

Les restes à réaliser 2025 reportés au budget 2026 s'élèvent à 241 217.35 € en recettes, à 1 036 066.24 € en dépenses.

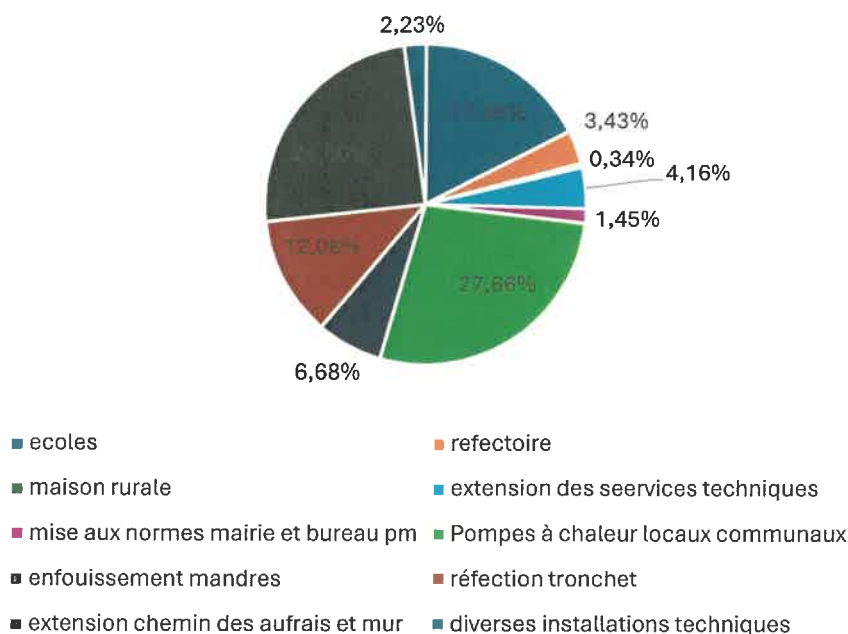
Les dépenses concernent :

- Des études pour 17328€ dont la principale est la mission d'accompagnement sur le projet de centre d'exposition D BUREN
- Des acquisitions de terrains pour 32242.30 €
- Des reprises de concessions au cimetière pour 1141.20 €
- Des installations générales pour 33294.48 € (parquet salon Feuilleraie et alarme église)
- La réfection de la passerelle vau la reine prolongée pour moitié avec la commune de Combs-la-Ville : 15400.81
- Les tranchées pour l'éclairage de la place de la Rosière pour 7952.52€
- De l'outillage pour 5536.61
- Le transfert du serveur informatique vers l'installation mutualisé à Brie Comte Robert pour 11573.77€
- Divers achats (mobilier, matériel de musique, électroménager...) pour 16551.32 €
- Des travaux dans les bâtiments et sur la voirie pour 898 045.23€ réparti ainsi qu'il suit :

Écoles	156 409,74	17,48%
Réfectoire	30735,97	3,43%
Maison rurale	3005,46	0,34%
Extension des services techniques	37192,8	4,16%
Mise aux normes mairie et bureau pm	12951,72	1,45%
Pompes à chaleur locaux communaux	247548	27,66%

Enfouissement Mandres	59791,69	6,68%
Réfection Tronchet	108159,54	12,08%
Extension chemin des Aufrais et mur	219302,21	24,50%
Diverses installations techniques	19948,1	2,23%
	895 045,23	

Restes à réaliser bâtiments-voirie 895 045.23€



En recettes, les restes à réaliser concernent :

- Des subventions de l'Etat pour 77815.75€ principalement pour les écoles et la mise aux normes mairie.
- Des subventions de la Région Ile de France pour 61489€ (panneaux solaires de l'école, parquet de La Feuilleraie, bureau de police et cuve de récupération des pluviales place de l'église.
- Des subventions du Département pour 101 912,60€ dont 90 009€ pour l'école, le reste pour des acquisitions de terrains.

A ces restes à réaliser, viendront s'ajouter au budget 2026, les nouvelles recettes notifiées et les nouveaux projets envisagés.

### III B /- Les recettes d'investissement

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements retenus.

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement
- les recettes propres (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions)
- les excédents capitalisés (fonds propres)
- l'emprunt

	RAR 2025	BP 2025
Subventions	241217,35	264 822,18
FC tva		220 000,00
Taxe aménagement		20 000,00
Excédent capitalisés		630 884,27
Emprunts		300 000,00
<b>Total Recettes Réelles Investissement</b>	<b>241 217,35</b>	<b>1 435 706,45</b>
Virement de la section de fonctionnement		363 615,29
Operations ordre et patrimoniales		32 777,20
<b>Total Recettes d'Ordre</b>		<b>396 392,49</b>
<b>report solde d'execution positif 2025</b>		<b>163 964,62</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>241 217,35</b>	<b>1 996 063,56</b>
		<b>2 237 280,91</b>

Le Fonds de compensation de la TVA est mobilisé sur les dépenses éligibles réalisées l'année précédente. La part communale des taxes d'aménagement abonde le budget selon les autorisations délivrées. Les excédents capitalisés sont mobilisés pour la réalisation du budget. Un emprunt a été contractualisé en juin 2024, 300 000€ restent à mobiliser avant juillet 2026.

Les projets inscrits au budget bénéficient de subventions de la Région, du Département, de l'Etat et de la CAF.

Les nouvelles subventions inscrites concernent l'extension du réfectoire scolaire ( Etat pour 97 785€), le solde de diverses subventions régionales sur l'éclairage public, la biodiversité, la vidéoprotection, la voie des AUFRAIS pour 61 489 €.

D'autres demandes sont en cours d'instruction et viendront abonder le budget en décision modificative.

*Pour réaliser son programme 2025, la commune mobilisera des subventions pour 30.18%, ses fonds propres pour 37.62%, le fonds de compensation de la TVA pour 13.12%, la taxe d'aménagement pour 1.19%, et un emprunt pour 17.89%.*

	RAR + BP	
Subventions	506 039,53	30,18%
FC tva	220 000,00	13,12%
Taxe aménagement	20 000,00	1,19%
Excédent capitalisés	630 884,27	37,62%
Emprunts	300 000,00	17,89%
	1 676 923,80	100,00%

Toutefois les subventions ne sont versées qu'après réalisation des travaux. Si un projet était annulé en cours d'année, la subvention affectée au projet le sera également. Le mode de financement des investissements pourra évoluer en cours d'année selon les réalisations.

### **III – C / Les dépenses d'investissement**

Le budget d'investissement de la ville regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

	RAR 2025	BP 2026
Frais d'études	17 328	49050
Concessions, licences	0	12000
Acquisitions de terrains	32242,3	34 700
Aménagement terrain, voirie, installations générales, réseaux, cimetière	71556,46	365222,19
Outillage et équipements divers	5536,61	45381,28
Matériel de transport	0	25000
Mobilier, informatique	14357,64	25011,2
Constructions	487843,69	138 498,00
Voirie, parking	407201,54	138 434,00
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>1 036 066,24</b>	<b>833 296,67</b>
Remboursement taxe aménagement		2400
Remboursement de la dette		365518
<b>Total dépenses financières</b>		<b>367 918,00</b>
Dépenses d'ordre		0
Report solde d'exécution négatif 202 commune		
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>1 036 066,24</b>	<b>1 201 214,67</b>
	<b>2 237 280,91</b>	

Au titre des frais d'études, 49050€ sont crédités pour la mise en comptabilité du PLU avec le sdrif-E.

Les concessions et licences concernent le passage des logiciels BERGER LEVRAULT en mode SAAS. Le SaaS fonctionne sur un modèle basé sur le nuage où les applications logicielles sont hébergées et accessibles via Internet.

Les acquisitions de terrains positionnées sont des acquisitions d'espaces naturels sensibles décidées de 2021 à 2025 restant à réaliser ainsi qu'une dotation de 10000€ pour de nouvelles opportunités.

Au titre des installations générales, sont envisagées : la reprise de concession au cimetière, des projets de végétalisation, des travaux dans l'école maternelle ( remplacement des huisseries bois , quelques sols et l'aménagement d'un sanitaire), l'acquisition de divers matériels ou travaux prévus dans les bâtiments publics ou locaux loués, l'achat d'un panneau d'information lumineux couleur en remplacement de l'actuel, des bornes de recharge électrique pour les véhicules, , quelques travaux d'éclairage public, de la signalisation , du mobilier urbain, des caméras supplémentaires.

Dans l'outillage, on retrouve le nécessaire pour les services techniques et les interventions sur voirie ainsi que des barrières.

Pour poursuivre dans une flotte automobile propre, il est envisagé de doter les services techniques d'un mini véhicule utilitaire.

En mobilier et informatique, les crédits sont destinés à l'ouverture éventuelle d'une classe supplémentaire en élémentaire et au matériel et mobilier nécessaire pour le réfectoire scolaire suite à la fin de l'accueil au self en septembre.

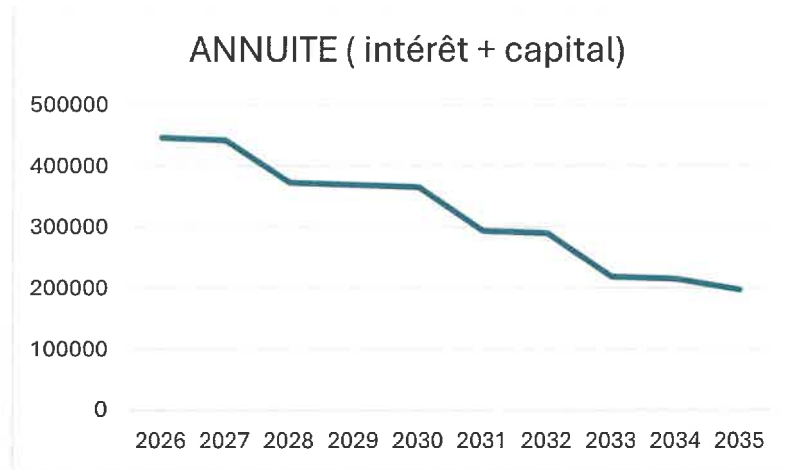
➤ **En ce qui concerne les constructions**, la commune va déjà s'attacher à terminer les chantiers en cours, les crédits supplémentaires sont positionnés pour les travaux complémentaires nécessaires à une réorganisation de l'office du restaurant scolaire, à la mise aux normes de la mairie, à des travaux de voirie ou d'éclairage.

Les projets d'investissement positionnés résultent des décisions antérieures. Les engagements juridiques pris seront menés à leurs termes mais il est possible qu'au cours de l'année, des modifications interviennent au fur et à mesure que la nouvelle équipe avancera sur l'évaluation des projets en cours et la mise en place de ses nouvelles orientations.

Enfin les dépenses d'investissement comprennent le remboursement des taxes d'aménagement perçues pour des opérations non réalisées, le remboursement de la part capital de la dette.

## V - LA DETTE

➤ Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la commune dispose d'un encours de dette de 3 277 346.39 €



En 2027, l'emprunt contracté pour le gymnase arrivera à terme.

Le taux d'endettement au 31/12/2025 est de 9.74%

➤ **La capacité de désendettement** constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2023 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2023).

La capacité de désendettement de la commune situe aux alentours de 5 années.

	2024	2025
Dette en capital au 31/12	2 989 697,77	3 277 346.39
Epargne brute (RRF - DRF)	626 018,19	640 654.97
Capacité de désendettement (dette en capital/épargne brute)	4,78	5.12

## En synthèse le budget 2026 :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Montant	3 313 022,41	3 657 842,66
Résultat reporté 2025 COMMUNE		18 795,04
<b>Total</b>	<b>3 313 022,41</b>	<b>3 676 637,70</b>
Virement à la section d'investissement	363 615,29	
<b>Total section fct</b>	<b>3 676 637,70</b>	<b>3 676 637,70</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits 2026	1 201 214,67	837 599,38
Reste à réaliser 2025	1 036 066,24	241 217,35
Solde de la section d'investissement 2025		163 964,62
Affectation du résultat 2025		630 884,27
Virement de la section de fonctionnement		363 615,29
<b>Total section inv</b>	<b>2 237 280,91</b>	<b>2 237 280,91</b>



Le Maire

Frédéric GIRAUD

